



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 55921

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conséquences de la dépollution du littoral à la suite du naufrage de l'Erika. Il se trouve en effet, que des milliers de tonnes de sable souillé ont été retirés. En février dernier, le conseil interministériel de la mer préconisait le recours aux rechargements des plages. Il lui demande donc de lui préciser dans quels délais cette restauration des plages sera possible.

Texte de la réponse

A la suite des tempêtes et de la marée noire causée par le naufrage de l'Erika en décembre 1999, le comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) du 28 février 2000 a pris un certain nombre de mesures destinées à en corriger les effets. Ainsi, les opérations de récupération de la pollution issue de l'Erika, qui encore aujourd'hui se poursuivent sur certains sites particulièrement touchés, ont provoqué, à certains endroits, un affaiblissement des plages et un déficit de matériaux. C'est pourquoi, afin de rétablir ces parties de rivage, le CIADT a décidé d'affecter 7,5 millions de francs au budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement pour des opérations exceptionnelles d'entretien du domaine public maritime dans les régions touchées par la pollution, afin de rétablir la consistance des plages endommagées par les prélèvements effectués à l'occasion de l'enlèvement des déchets d'hydrocarbures. Dès l'obtention des crédits en juillet 2000, ils ont été répartis entre le Morbihan, le Finistère, la Charente-Maritime, la Vendée et la Loire-Atlantique, départements touchés par ce phénomène. Les engagements pris en CIADT ont été respectés. Les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement disposent des crédits ainsi délégués et sont en mesure de procéder, en tant que de besoin, à la restauration des plages dégradées par les opérations de dépollution.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55921

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7239

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2843